



INGRE JUDO CLUB

SAISON 2025 – 2026

La reprise des cours est prévue jeudi 4 septembre 2025.

Le club sera présent au forum des associations d'Ingré : **le samedi 13 septembre 2025** au Gymnase de la Coudraye.

Ci-dessous la liste des documents nécessaires à toute inscription :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Le questionnaire de santé ou le certificat médical en fonction de votre cas (Cf page suivante)
- Le règlement du montant total de l'adhésion (licence + cotisation club) :

Il est possible de payer l'adhésion en 2 fois :

- Un 1^{er} chèque comprenant le montant de la licence + la moitié de la cotisation club
→ *débité dans le mois de l'inscription*
- Un 2^{ème} chèque comprenant la moitié de la cotisation club
→ *débité au plus tard début février 2024 (ou avant si souhaité par l'adhérent, dans ce cas merci de préciser la date)*
- **Tous les chèques doivent être remis le jour de l'inscription**

L'inscription vaut pour une saison complète.



CERTIFICATS MEDICAUX

AVANT 18 ANS

- Attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur annuel
- En cas de réponse positive > certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois

A 18 ANS OU LORS D'UNE PRISE INITIALE DE LICENCE

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'1 an au jour de la demande de la licence

A PARTIR DE 30 ANS ET TOUS LES 5 ANS (30, 35, 40, 45, ETC.)

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'1 an au jour de la demande de la licence
- ENTRE TEMPS (31, 31, 33, 34, 36, etc.) > attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical annuel
- En cas de réponse positive > certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois

ENTRE 18 ANS ET 30 ANS

- Attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical annuel
- En cas de réponse positive > certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois